



Délibération n°2024-102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 juin 2024)

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Héléne, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES POUR LE RÉÉQUIPEMENT DU PASSAGE D'ORTEIG

RAPPORTEUR : Patrick LABERNADIE , Vice-Président

Le passage d'Orteig est une portion de sentier de randonnées emblématique du massif des Pyrénées. Situé sur la HRP (Haute Route Pyrénéenne), il permet aux montagnards d'accéder au refuge d'Arrémoulit, au lac d'Artouste ou encore au Pic Palas.

Portant le nom du célèbre pyrénéiste qui le découvrit au XIXe siècle, c'est un raccourci permettant un gain de 45' par rapport au sentier classique reliant le col d'Arrious au refuge d'Arrémoulit. Il n'est toutefois pratiqué que par les randonneurs aguerris, son linéaire de 200m étant particulièrement vertigineux.

Il est ainsi équipé d'une main courante qui, aujourd'hui, présente des dysfonctionnements importants remettant en question la sécurité même des usagers. Il apparaît indispensable de procéder à une réhabilitation complète de l'équipement avant la prochaine saison estivale d'autant que la fréquentation du refuge est amenée à fortement augmenter dans les années futures (une fois le projet de rénovation du refuge mené à son terme),

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau est déjà intervenue par le passé sur cette portion. Bien que l'itinéraire ne figure pas dans son Plan Local de Randonnées, elle s'était en effet portée volontaire, en 2017, pour effectuer des travaux d'urgence de sécurisation des ancrages, au titre de sa politique globale de développement des sports de nature.

Aujourd'hui, c'est un remplacement intégral de la main courante qui est nécessaire : le câble présente des risques importants pour la sécurité des usagers, des ancrages ne sont plus aux normes, certains s'étant même désolidarisés de leur point de fixation (illustrations de l'existant en annexe 2).

Cette réhabilitation, dont le montant global est estimé à 15 200 euros ht (travaux et signalétique) peut faire l'objet d'une aide auprès du Parc National des Pyrénées.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20240606-D2024_102-DE



Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à solliciter une subvention d'un montant de 50% (7 600 euros) auprès du Parc national des Pyrénées.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

